



Se reloger et remeubler pdt le divorce, que se passe t il après?

Par **frida74800**, le **18/11/2008** à **14:32**

Je fréquente un homme (depuis décembre 2007) qui est en instance de divorce depuis octobre 2007. Ce divorce est à l'amiable, comme il m'a dit.

Depuis le début de notre relation, je suis harcelé tous les jours toutes les nuits par cette personne (qui m'insulte, me menace...) la police ne veut rien entendre sous prétexte que c'est "une histoire de fesse".

Après "la séparation des biens et de corps, il s'est trouvé un f1 non meublé. Il a dû racheter les meubles (clic clac, frigo, machine à laver, télé, voiture et un nouveau téléphone étant harcelé)

A ce jour, le divorce n'est toujours pas prononcé. De plus, une personne a dit à mon copain que son ex femme pouvait tout lui prendre ses meubles; pourtant, il les a achetés à son seul et propre nom, il en a besoin pour vivre.

Nous sommes tous deux harcelés, chacun de notre côté, et elle me dit que "soit disant, c'est un divorce pour faute..." et d'après elle (étant donné que mon copain n'a qu'une carte de séjour valable jusqu'en 2016) elle va le faire expulser de France.

Je trouve cette histoire bizarre, surtout quand il m'a dit qu'elle allait tout lui prendre alors que c'est le minimum vital.

Qu'en pensez vous? peut elle tout lui prendre?

Par **Visiteur**, le **18/11/2008** à **15:56**

Il faut retenir que sous le régime de la communauté légale, tout ce qu'il peut acheter (tant qu'il n'est pas divorcé, donc) appartient juridiquement aux 2 personnes.

Si elle ne peut pas "tout lui prendre", elle peut prétendre à la moitié.

Par **frida74800**, le **18/11/2008** à **16:01**

mais il y a eu la première conciliation en janvier 2008, il attend la prononciation du divorce, j'trouve pas normal qu'elle puisse lui prendre le peu de chose qu'il a, surtout qu'il n'a que son clic clac, un frigo et sa machine, c'est vital, il en a besoin pour vivre.

Je ne sais pas du tout si elle a un droit dessus

merci de m'avoir répondu. à très bientôt